

EXTÉRIEUR.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

New-York, le 28 décembre.

DEPUIS quelque tems, celles de nos feuilles qu'on sait être vendues à l'Angleterre, affectaient d'attribuer nos démêlés avec elle à l'intention préméditée par notre gouvernement de la provoquer à des hostilités; aujourd'hui elles accusent ce même gouvernement de lâcheté et de timidité.

Examinons jusqu'à quel point des assertions aussi contradictoires peuvent être fondées.

Il est de fait que tous nos démêlés actuels avec l'Angleterre ne sont que les suites nécessaires du système suivi depuis 1792 jusqu'en 1799.

En 1792, époque de la première coalition contre la France, l'Angleterre ne songeait qu'aux moyens de perdre à-la-fois ses amis et ses ennemis. Elle commença par les Hollandais, et dirigea ensuite ses attaques contre nous.

L'Angleterre fut la première à violer notre neutralité. La France et l'Espagne agirent en conséquence. Dans le tems même où l'Angleterre était en paix avec la France et nous, elle arrêta nos bâtimens chargés de provisions pour la France. Il est vrai que cette mesure revolta tellement tous les esprits, que les ministres d'alors se trouverent dans la nécessité de demander et d'obtenir un acte d'amnistie, pour se mettre à l'abri de toute poursuite à l'occasion d'une perfidie aussi atroce.

La violation habituelle de nos droits, de la part de l'Angleterre, a duré depuis 1792 jusqu'en 1797. Il nous fut défendu de transporter aucune espèce de provisions dans les ports de France; il fut statué que tous ceux de nos marins qui se trouvaient à bord de quelque bâtiment français, seraient regardés et traités comme pirates, et que tous ceux de nos bâtimens qui auraient à bord des productions des colonies françaises, seraient saisis et condamnés.

Que fit alors notre gouvernement pour revendiquer les droits de notre neutralité et protéger notre commerce? Au lieu de demander réparation des outrages et des torts qui lui étaient journellement faits, M. Jay fut envoyé en Angleterre pour négocier avec cette puissance. Mais que résulta-t-il de cette négociation? un traité par lequel nous abandonnions lâchement au gouvernement britannique les droits qu'il avait usurpés sur nous.

Observez que cet acte révoltant fut passé en violation ouverte de notre traité avec la France, qui, loin de nous donner aucun sujet de plainte, ne cessait d'entretenir ses liaisons d'amitié avec nous. Cette puissance, qui nous avait si généreusement assistés dans nos malheurs, se trouvait alors réduite à un état extraordinaire de disette, et notre gouvernement eut l'ingratitude d'entrer dans une ligue tendant à l'affamer complètement!

Jamais, peut-être, on n'a vu de conduite plus révoltante que celle tenue alors envers le Gouvernement français, ni de conduite plus vile que celle tenue envers la Grande-Bretagne. Nous devions tout à l'un, et nous l'avons abandonné dans sa détresse; nous étions loin d'avoir à l'autre aucune espèce d'obligation, et tout ce qu'il a demandé, nous le lui avons accordé.

Il a été beaucoup parlé de la conduite provocatrice de la France, par rapport à cette misérable guerre, déclarée et conduite sous les auspices de J. Adams. Entr'autres griefs, on lui reprochait d'avoir armé des corsaires dans les ports des Etats-Unis. Or, il est de notoriété publique que ce sujet de plainte n'existait plus long-tems avant le traité avec la Grande-Bretagne. Il est également notoire que, dans ce même tems, les Anglais enrôlaient dans nos ports des marins pour équiper leurs corsaires. Mais examinons un peu les points de discussion que ce président alléguait contre la France; ils sont compris dans ce peu de mots prononcés par M. Ous, dans la séance extraordinaire du Congrès.

« Les insultes que nous avons éprouvées de la part de la France sont d'une nature vraiment atroce: elles consistent dans la capture de nos vaisseaux, dans les déprédations exercées sur les propriétés et la personne de nos citoyens, et dans les indignités souffertes par notre ministre. »

Remarquez qu'aucune de ces insultes n'avait été commise qu'après que notre gouvernement eut violé nos engagements avec la France et re-

noncé à ces droits de neutralité, dont nous éprouvons aujourd'hui si amèrement la perte. La France n'avait pas capturé un seul de nos vaisseaux allant en Angleterre, ou chargé de marchandises anglaises, jusqu'au moment où nous eûmes abandonné aux Anglais le droit de s'emparer de toute propriété française trouvée à bord de nos bâtimens, et de capturer ceux de ces bâtimens qui seraient destinés pour des ports de France.

Les Français n'avaient pas saisi un seul matelot américain trouvé à bord d'un vaisseau anglais, jusqu'à ce que nous eussions refusé de protester contre l'arrêté du gouvernement anglais qui déclarait pirate tout Américain qui serait trouvé à bord d'un bâtiment français. Le refus du Gouvernement français d'admettre notre ministre avait été précédé de notre refus de traiter avec le ministre de France.

Telles furent les causes d'une guerre suscitée par l'influence de la Grande-Bretagne. Nous étions autant sous l'autorité de Hamme et Liston, que l'étaient Naples et l'Etrurie sous celle d'Acton et de Harvey. Il n'est donc point d'outrages que nous n'ayons endurés de la part des Anglais, point de violation de nos droits sur laquelle nous n'ayons fermé les yeux, et c'est à cette heure que nous payons cher notre perfidie ou notre lâche complaisance.

En 1798, cette influence britannique était montée au point que, quoiqu'il n'y eût pas de guerre déclarée contre la République française, M. Adams se ligua avec l'Angleterre pour opérer le démembrement de Saint-Domingue, et Liston parlait avec jactance de cet événement, comme de l'outrage le plus sanglant dont il pût réduire la France à dévorer l'affront.

On sait que M. Harper, dans une de ses harangues au Congrès, fit la motion d'entrer dans la coalition contre la France, motion dans laquelle il faisait valoir la facilité qui en résulterait de piller le Mexique; cependant nous étions alors en paix avec l'Espagne. Telle était alors la morale de ces mêmes hommes qui se récrient si fort aujourd'hui contre le projet de conquérir toutes les sommes que nous devons à l'Angleterre.

Telle a été la politique des gouvernans sous qui la fortune, ainsi que l'honneur de l'Etat, ont éprouvé un égal abaissement, et qui ont laissé à leurs successeurs la peine de réparer ce double malheur.

C'est cette même politique qui a jeté les fondemens des usurpations dont nous plaignons aujourd'hui. Si nos négocians ont à gémir des entraves qu'a éprouvées leur commerce, qu'ils s'en prennent à ceux qui, dans le tems, ont si honteusement sacrifié les intérêts et l'honneur de la nation. Qu'ils s'interrogent eux-mêmes, et ils n'auront pas de peine à découvrir les causes de la puissance et de l'audace de la faction qui cherche à entretenir la division parmi nous, et à entraver les efforts de notre gouvernement actuel, pour revendiquer enfin nos droits, et ne plus nous laisser fouler par une nation despotique et insolente. (Publiciste.)

TURQUIE.

Constantinople, le 12 janvier.

Il regne une activité extraordinaire dans le divan. Le grand-seigneur assiste en personne aux assemblées qui ont lieu journellement; il s'expédie fréquemment des couriers aux pachas d'Europe et d'Asie, et tout annonce de prochains évènements. (Journal de l'Empire.)

A L L E M A G N E.

Des bords du Danube, le 8 février.

Quoique plusieurs vaisseaux de guerre anglais qui étaient en réparation à Malte, soient venus se réunir, dans la dernière quinzaine de janvier, à l'esquadre anglaise qui croise devant l'île de Corfou, il ne paraît pas que l'ennemi ait le projet d'entrer dans le Golfe-Adriatique; on n'y voit plus aucuns bâtimens anglais; s'il s'en présentait, ils se trouveraient exclus de tous les ports, et risqueraient même d'être pris par les nombreux corsaires qui sortent successivement des ports de l'Italie. Il en est de même des bâtimens siciliens et maltais, dont les Anglais avaient eu pouvoir se servir pour continuer à verser leurs marchandises sur le Continent. Ces navires ne sont pas exclus jusqu'à présent, des ports de Trieste et de Fiume; mais on en a déjà pris quelques-uns qui se sont hasardés dans le golfe Adriatique, et cette rigueur a intimidé les autres. Au reste, la Sicile étant en guerre avec la

France, et l'île de Malte étant occupée par les Anglais, les bâtimens de ces deux îles se trouvent nécessairement dans le cas d'être déclarés de bonne prise. On n'ignore pas, d'un autre côté, que les Anglais ont établi dans ces îles deux grands dépôts de marchandises, dans l'espoir de pouvoir de là les introduire dans l'Italie méridionale; mais la surveillance rigoureuse qu'on exerce, a rendu vaines toutes ces espérances.

— Les lettres de Trieste annoncent qu'on y poursuit toujours avec beaucoup d'activité les préparatifs de défense pour garantir le port de toute attaque ennemie. Les lettres de Venise donnent quelques détails sur les travaux et les constructions qu'on y fait dans ce moment. (Journal du Commerce.)

INTÉRIEUR.

Le Havre, le 13 février.

Hier vendredi, jour de la tempête qui a duré dix-huit heures à Paris, nous avons essuyé une tempête terrible, accompagnée de neige. Les tuiles et les ardoises pleuvaient dans les rues; quelques cheminées ont été renversées, et, dans leur chute, elles ont blessé plusieurs personnes assez grièvement. La mer très-grosse et entrant avec impétuosité, a enlevé le phare placé au bout de la jetée du N. O., brisé le mât de pavillon qui était à côté, et fortement endommagé ladite jetée. Les digues de l'Heure n'ont pu résister à l'impétuosité des flots; elles sont crevées, et il en résulte des dommages considérables. Ce matin, on découvre au large, du côté de la hève, quelques navires qui paraissent désemparés; une partie de la division stationnaire de ce port, à laquelle se joint un corsaire, vient de sortir pour les reconnaître.

Quillebeuf, le 13 février.

Nous avons éprouvé, hier, à la marée, une tempête des plus affreuses; la mer a monté à une hauteur prodigieuse. Tous les navires qui étaient en ce port, se sont mis sur leur ancre pour éviter de se jeter à la côte et de se briser les uns sur les autres. Cela n'a pas empêché qu'ils aient éprouvé tous des avaries plus ou moins considérables. Deux de ces navires ont péri; l'équipage a été sauvé.

Saint-Valery, le 13 février.

Le corsaire l'Oiseau, qui était venu chercher dans notre port un abri contre la tempête que nous avons essuyée, hier, a eu son grand mât et son mât d'artimon emportés, avec deux hommes de l'équipage. Il a aussi jeté une partie de ses voiles pour alléger le bâtiment.

Paris, le 16 février.

S. Ex. le grand-chancelier de la Légion-d'honneur, d'après l'ordre de S. M. I. et R., a adressé à M. le conseiller-d'état Daru, l'un des commandans de la Légion-d'honneur, intendant-général de la maison de S. M., l'autorisation nécessaire pour accepter et porter la grande décoration de l'Ordre de l'Aigle-blanc, qui lui a été conférée par S. M. le roi de Saxe.

STATISTIQUE.

Statistique de la France, publiée par ordre de S. M. l'EMPEREUR ET ROI sur les mémoires adressés par MM. les préfets à S. Exc. le ministre de l'intérieur.

DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC (1).

La Statistique, cette science dont la découverte remonte à peine aux premières années de notre

(1) Un vol. in-4°, saint-augustin, de 580 pages avec carte. A Paris, chez Testu, imprimeur de l'EMPEREUR, rue Hautefeuille, n° 13.

Prix, 15 fr.; plus 1 fr. 25 c. pour la carte enluminée, et 1 fr. en noir.

On a tiré peu d'exemplaires, papier vélin. — Prix, 30 fr.

Plusieurs départemens vont paraître incessamment.

Les personnes qui désireront en prenant ce vol. souscrire pour la collection entière, jouiront des avantages accordés aux souscripteurs déjà inscrits, c'est-à-dire qu'ils paieront à raison de 4 fr. par 25 feuilles, papier ordinaire, et 8 fr. papier vélin; la carte se paie séparément.

La liste des souscripteurs sera imprimée.

révolution, long-tems négligée parmi nous, dont le nom même ne se trouve dans aucun de nos dictionnaires, serait peut-être aujourd'hui entièrement ignorée, si les premiers soins d'un Gouvernement réparateur n'eussent été consacrés à rendre à la France son premier éclat, et à imposer aux hommes revêtus de sa confiance, l'obligation de s'éclairer mutuellement sur toutes les parties de l'administration d'un aussi vaste Empire.

Les progrès de la Statistique ne datent donc bien véritablement que du 18 brumaire an 8. Jusqu'alors on n'avait pu se procurer que des relations informes sur la topographie des départements. Il fallut tout recréer, tout organiser, et l'établissement des préfets fut le premier pas vers un ordre de choses dont il était facile de pressentir le résultat. Protégés par le Gouvernement, éclairés par des instructions, ces magistrats s'occupèrent avec la plus constante activité d'un travail qui avait pour objet une connaissance plus parfaite des localités et des besoins de leurs administrés et qui supposait dans le souverain qui l'exigeait, des vues d'amélioration dont les provinces de l'Empire commencent à ressentir les effets.

Des renseignements arrivèrent au ministère de l'intérieur; mais il fallait les classer, les analyser, les comparer, les réduire en quelque sorte à une proportion convenable. Une telle opération offrait sans doute de grandes difficultés; elle exigeait sur-tout une grande persévérance. Mais la persévérance est aussi devenue une qualité des Français. Ainsi dans l'espace de quelques années et avec tous les encouragemens qu'un Gouvernement aussi éclairé peut offrir, la *Statistique de la France* ne peut manquer d'acquiescer tous les développemens et toute la perfection désirables.

L'ouvrage que vient de publier M. Testu par ordre de l'EMPEREUR, est le résultat le plus complet et le plus méthodique des mémoires adressés à S. Exc. le ministre de l'intérieur par l'ancien préfet du Mont-Blanc (M. de Verneilh), qui à l'audience du 31 janvier dernier a été admis à l'honneur de le présenter à S. M.

La Statistique d'un pays tel que la ci-devant Savoie doit offrir le plus grand intérêt, soit qu'on le considère sous le rapport de sa topographie et de ses minéraux, soit qu'on l'envisage sous le rapport des mœurs et des institutions de ses habitans. Tel est, par exemple, l'aperçu général qu'en trace M. de Verneilh.

« Les montagnes qui hérissent la surface du département du Mont-Blanc se détachent de la principale chaîne des Alpes, et s'abaissent insensiblement jusqu'au Rhône, rendez-vous commun de leurs eaux. Les hautes sommités sont ordinairement inhabitables et même inaccessibles à toute culture; seulement on aperçoit sur leur pente des forêts de sapins, et de simples bouquets de bois résineux dont la verdure contraste singulièrement avec les neiges. Des pâturages où l'on élève de nombreux troupeaux de bétail couvrent les plateaux intermédiaires. Les collines inférieures et le fond des vallées sont presque seuls consacrés aux travaux de l'agriculture. Cependant on recueille assez de blé ou d'autres denrées, et beaucoup plus de vin qu'il n'en faut pour la consommation des habitans. Les campagnes fournissent du gibier, et les lacs, du poisson en abondance. La botanique et la minéralogie y étalent d'immenses richesses. On y trouve aussi des carrières de houille, de marbre et d'ardoise, des eaux salées, des eaux minérales et plusieurs vestiges d'antiquités.

« Les fréquentes aspérités que l'on rencontre en parcourant un pays aussi montagneux, offrent elles-mêmes leur degré d'intérêt: des rochers, des forêts, des torrens et des cascades, des sites rians, entremêlés avec des précipices, des glaciers ou des déserts; l'aspect désordonné de ces contrastes, frappe, étonne et plaît tout à-la-fois; s'il effraie le voyageur timide, il charme le plus souvent l'amateur des grandes scènes de la nature. Ainsi, sans parler de cette urbanité douce qui attache au pays ceux qui y font quelque séjour, une foule d'objets y soutiennent l'attention et la curiosité. Le peintre de la nature y trouvera ses plus beaux modèles, et le philosophe, de profonds sujets de méditation. Telle est, ajoute, M. de Verneilh, cette contrée que l'orgueil ignorant regarde en pitié, et dont on ne juge guères dans nos villes que par les émigrations de l'indigence. »

La partie de l'ouvrage dans laquelle il est traité de la constitution physique des habitans, de leurs coutumes, de leurs mœurs, de leur langage, mérite d'être lue avec beaucoup d'intérêt; elle nous fournira particulièrement l'occasion de citations assez étendues.

« Il y a des variétés, si je puis m'exprimer ainsi, dans les individus de l'espèce humaine qui habitent le département du Mont-Blanc, comme il y en a dans les végétaux qui couvrent son sol. Ici les hommes ont une taille élevée, une constitution vigoureuse et forte, tandis que, sur d'autres points, ils sont petits, faibles ou languissans. Les habitans de la Haute-Maurienne, répandus dans la vallée d'Arves, et plus particu-

lièrement ceux des communes de Saint-Jean-d'Arves, de Saint-Saorlin-d'Arves, de Termignon, de Saint-Colomban, des Valloires et de Lans-le-Bourg, ont les cheveux tirant sur le blond, la taille haute, les formes belles et robustes; ils sont très-agiles et gravissent hardiment les montagnes les plus difficiles, pour y faire la chasse pénible et souvent dangereuse des chamois. Le portrait qu'on vient de faire des Hauts-Mauriennois, peut aussi convenir jusqu'à certain point aux habitans de la Haute-Tarentaise, avec cette différence pourtant que le teint de ceux-ci est plus foncé et leur taille plus ramassée; les parties les plus caractérisées sous ce rapport, sont les vallées de Beaufort et de Tignes.

« On place au premier rang pour la constitution physique, dans les campagnes, les habitans des bords du Rhône, à partir de Seyssel, et ceux qui occupent le territoire situé entre le Guier, le Rhône et la chaîne de montagnes depuis la Grotte des Echelles jusqu'au dégorgeement du lac du Bourget. On met au second rang la population répandue sur la rive droite de l'Isère, entre Montmélan et Conflans, et sur-tout celle qui habite les plaines ou les collines de l'arrondissement d'Annecy. Au contraire, dans une partie considérable de la Basse-Maurienne et dans quelques autres endroits, l'espèce humaine est en général petite, et annonce par son teint le manque de santé. Cette dégénération se fait encore remarquer dans quelques campagnes des environs de Chambéry; mais ce n'est point ici la faute du climat; c'est plutôt celle de la misère, fille du désordre et de l'oisiveté.

« Les femmes à Chambéry jouissent d'un certain embonpoint et de beaucoup de fraîcheur. A Annecy, elles ont des formes plus sveltes, et un peu plus de régularité dans les traits. Presque partout elles ont la poitrine large, les dents belles et bien rangées.

« L'époque de la puberté dans les deux sexes, varie en raison des différences du climat, du genre de vie et des constitutions. Elle se manifeste plus tôt et plus facilement dans les terrains secs et chauds que dans les sites brumeux, et que dans les plaines situées à l'ouest ou baignées par des marais; presque toujours dans ces derniers endroits, elle est précédée par un état de faiblesse et de langueur. La différence de lenteur ou de vitesse que l'on remarque dans le développement de cette crise de la nature, se gradue assez en raison de celle qui s'observe dans la végétation des mêmes localités. On a remarqué que l'usage de la viande, plus répandu depuis quelques années dans toutes les classes du peuple, semble en avoir hâté l'époque; quant à l'usage du vin, il paraît assez indifférent, puisque, dans la moyenne région des montagnes où les femmes n'en boivent point, ou presque point, la nubilité se déclare aussitôt que dans les villes ou les villages. L'âge ordinaire de la puberté, dans le département du Mont-Blanc, est, pour les hommes, à quinze ans, et plus souvent de quinze à seize; pour les femmes, à quatorze ans, et plus souvent de quatorze à quinze. Le caractère apparent, qui indique la nubilité chez les femmes, cesse ou disparaît à l'âge de quarante-quatre ou quarante-cinq ans, et quelquefois à quarante. Il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point l'agitation et les plaisirs des villes influent sur son commencement et sa durée, comparativement aux campagnes.

« On remarque en général une différence considérable entre la constitution physique du cultivateur de la plaine, surtout dans le voisinage des villes et des grandes routes, et celle du cultivateur des montagnes. Tandis que celui-ci est ordinairement robuste, joyeux, et dans une certaine aisance, le premier est trop souvent faible, triste et pauvre. Sa demeure chétive et mal-propre, et sa tenue négligée, annoncent assez l'indigence qui le presse: sa femme vieillit avant le tems; il arrive lui-même à la caducité avant que d'avoir atteint la vieillesse: ce n'est pas qu'il ne soit laborieux; souvent il l'est au-delà de ses forces; mais ce n'est plus par goût qu'il travaille, c'est par nécessité.

« Le terme moyen de la taille, dans les hautes vallées de la Maurienne, est d'un mètre 70 centimètres (5 pieds 3 pouces environ). Dans les autres parties du département, il est d'un mètre 62 à 65 centimètres (5 pieds à 5 pieds un pouce environ).

« Dans la levée des conscrits de l'an 13 (1805), sur le nombre de 2,264 individus, il en fut réformé 565, pour défaut de taille, quoiqu'on n'exigeât que celle d'un mètre 543 millimètres (4 pieds 9 pouces).

« Dans la levée de 1806, sur le nombre total de 3,837 conscrits (pour un espace de quinze mois et dix jours), il en a été réformé 1,108, pour défaut de semblable taille.

« Quoique l'action du soleil soit assez forte dans la vallée de Chambéry, les médecins observent que le principe aqueux y domine dans la constitution des individus; de sorte que les affections vermineuses y sont très-communes dans toutes les classes, quelquefois mêmes chez les personnes âgées. On attribue cette disposition à la quantité de lait et de fromage dont on fait

usage; on l'attribue encore à la qualité des légumes et des herbes potagères que l'on recueille autour de la ville, dans des terrains gras et humides. Les maladies courantes, aiguës, dit M. Daquin, sont des fièvres continues putrides, presque toujours compliquées de vers et souvent catarrhales. On voit au printemps et pendant l'automne, des fièvres intermittentes, sur-tout près des marais, et le long des rivières de l'Arc et de l'Isère; et même il est rare que ces fièvres n'y règnent pas chaque printemps, lorsque les chaleurs augmentent. On voit aussi, principalement chez les gens de travail, de fausses pleurésies et des fièvres inflammatoires. Parmi les maladies appelées chroniques, les affections de poitrine sont les plus communes; on remarque que la phthisie pulmonaire est dévepue, sur-tout dans les villes, plus fréquente qu'elle n'était autrefois; et l'on attribue ce changement funeste à la profusion de la table, ainsi qu'à l'abus du penchant qui appelle un sexe vers l'autre. Le cancer, le scorbut et le mal vénérien sont par-tout très-rare. En général, les maladies les plus habituelles au climat, d'après les observations des hommes de l'art, sont des fièvres tenant plus ou moins de la malignité, des affections nerveuses et rhumatismales; mais pour ces dernières, la nature prévoyante semble avoir placé le remède à côté du mal, d'après le voisinage des eaux thermales d'Aix.

« L'inoculation, cette méthode qui s'introduisit en Europe en 1721, et y fut longtems attaquée et défendue avec le même courage, était peu en pratique dans la Savoie, moins peut-être à cause de sa nouveauté, que parce que la maladie dont elle devait être le préservatif y exerçait moins de ravages qu'ailleurs. Cependant la vaccine, qui ne date en France que de l'an 8 (1800), paraît déjà s'accréditer, sur-tout dans l'arrondissement d'Annecy; mais ces progrès peuvent être principalement dus aux instructions du Gouvernement, et aux conseils de l'autorité qui le représente; d'ailleurs, il faut le dire, la révolution a beaucoup affaibli, dans les esprits, la répugnance qu'ils avaient autrefois pour tout ce qui leur paraissait nouveau.

« La population du Mont-Blanc est entachée sur divers points, de goître, et même quelquefois de crétinisme. La maladie du goître est très-rare dans les arrondissemens de Chambéry et d'Annecy, sur-tout dans le dernier; elle est beaucoup moins commune dans la Tarentaise que dans la Maurienne. Cette dernière contrée est en outre affligée dans quelques endroits de vices scrophuleux, qui font languir les individus et rapetissent l'espèce. Lorsqu'on a passé l'Isère, en allant dans la Maurienne, on ne tarde point à trouver quantité de goitreux. Les nombreuses familles atteintes de ces maladies languissent dans la misère. Lorsqu'un étranger sain et vigoureux vient s'allier avec elles, il semble d'abord y porter avec lui l'aisance et l'amour du travail; l'agriculture se ranime autour du logis, le ménage paraît se rétablir; mais le malheureux, après avoir inutilement épuisé ses forces, ne laisse souvent pour lui succéder qu'une génération déjà languissante ou dégradée.

« Le nombre des goitreux de tout le département, ce qui comprend aussi les crétins, puisque ceux-ci sont toujours goitreux, a été évalué en 1806, par approximation, à 8848 individus. On croit que les femmes forment plus de la moitié de ce nombre.

« Le nombre total des goitreux, comparé avec la population totale du département, en 1806, se trouve dans le rapport de 1 à 33 ou à 34, proportion bien affligeante pour l'humanité!

« Quelques auteurs attribuent ces vices de la population à la crudité des eaux provenant des glaciers et à la quantité de parties séléniteuses qu'elles contiennent. Si ces causes y participent, ce ne sont point assurément les seules, puisque les habitans de régions plus élevées, qui font usage des mêmes eaux, non-seulement ne sont pas atteints de la maladie, mais jouissent de tous les avantages d'une bonne constitution. Il n'y a point de goîtres dans les environs de Lans-le-Bourg; je n'en ai pas remarqué, après le Mont-Cenis, soit à Laferrière, premier hameau du Piémont, soit à la Novalaise; cette difformité reparait bientôt ensuite, et elle se continue d'une manière plus ou moins sensible, dans les vallées de ce revers des Alpes, jusque vers Rivoli près de Turin. Ne semble-t-il pas, d'après un tel état de choses, que le principe de ces maladies tienne principalement à la profondeur ou au resserrement des vallées, à l'air épais et humide qu'on y respire, et à l'absence plus ou moins prolongée des rayons vivifiants du soleil? Quoi qu'il en soit des véritables causes d'une maladie d'autant plus fâcheuse qu'elle est comme héréditaire, il serait bien à désirer que des hommes éclairés et habiles dans l'art de guérir, fussent envoyés dans les lieux où elle regne, pour découvrir le vrai principe du mal et tâcher de le détruire. Peut-être faudrait-il séparer d'abord les crétins des goitreux, répandre parmi ceux-ci plus d'aisance, donner à leurs demeures une situation et une distribution plus saines, éclaircir les bois sur quelques points pour

aviver la circulation de l'air, rassembler les eaux de l'Arc en un seul lit, et leur donner plus de pente en quelques endroits; peut-être aussi conviendrait-il de créer à ces habitans un genre d'industrie qui les appellât hors de chez eux, ou de leur inspirer le goût des émigrations périodiques, à l'exemple de leurs compatriotes. Ces moyens, dont on ne fait que hazarder l'indication, dépassent, comme on voit, le pouvoir de l'administration locale.

« Le moral des Alpes n'est pas moins intéressant que le physique... « Dans ces hautes vallées où il n'y a ni seigneurs, ni riches, ni un « abord fréquent d'étrangers, le paysan ne voyant « que des égaux, oublie qu'il existe des hommes « plus puissans; son ame s'ennoblit et s'élève; « les services qu'il rend, l'hospitalité qu'il exerce, « n'ont rien de servile ni de mercenaire, etc. » Ce portrait de l'habitant des Alpes, par M. de Saussure, convient aussi à l'habitant de la Savoie, dont ce naturaliste célèbre parcourut les montagnes à pied, le marteau à la main, y prenant souvent une retraite ou un repas frugal sous l'humble toit du labourer. Chez cette nation aimante et simple, l'indigent était assuré de trouver par-tout des consolations et des secours; le voyageur égaré ou surpris par l'orage, un asyle hospitalier. Avant de lui faire aucune question, la table était servie, et on le pressait de s'y rafraîchir. Cette teinte des anciennes mœurs se fait encore remarquer dans les hautes vallées; on en trouve quelques restes même dans les villes, où il est d'usage d'offrir à goûter dans les visites que l'on se rend; il semble que cette vieille bonhomie, cet aimable abandon, en bannissant l'étiquette, disposent d'avantage à la confiance et à la douce amitié.

« Ici comme ailleurs, la révolution a eu ses enthousiastes et même ses suspects; mais il n'y a eu aucune victime, si l'on excepte une condamnation que des circonstances malheureuses firent prononcer contre un citoyen, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, dans l'arrondissement d'Annecy. A part quelques troubles momentanés qui eurent lieu à la même époque dans le même arrondissement, la sûreté individuelle n'a été altérée sur aucun point.

« Quoique les mœurs soient moins pures qu'autrefois, le sexe montre par-tout de la décence et de la pudeur; les femmes sont généralement bonnes épouses et bonnes mères; malgré la licence des derniers tems, la fidélité conjugale n'a presque pas cessé d'être respectée; les divorces ont été extrêmement rares dans toutes les parties du département.

« La probité savoisiennne est connue dans presque toutes les parties de l'Europe, au moyen des migrations des habitans de ce pays: il en est de même de leur patience, de leur sobriété, de leur assiduité au travail. La piété filiale avait été sensiblement altérée par la suppression également sacrilège de l'autorité des peres et du culte de la Divinité; une législation plus sage et plus politique, aidée de l'influence de la religion, a fermé en partie cette brèche faite à la morale. La classe la plus inférieure de la société, est celle où les liens du respect filial sont le plus relâchés: effet probable du manque d'éducation, peut-être aussi de vices particuliers à la misère. L'attachement à la patrie a toujours été le même chez le Savoyard: il semble qu'en parcourant des contrées riches et belles, il devrait oublier ses rochers et ses âpres montagnes; il en est autrement; et quelle que soit la fortune qu'il s'est acquise en parcourant le Monde, il est bien rare qu'il ne vienne pas finir ses jours sur le sol qui l'a vu naître. Les distances ne changent rien à ses affections; peut-être ne font-elles que les rendre plus vives: le général de Boigne, natif de Chambéry, se trouvant à plus de 4000 lieues de son pays, conduisit aux combats les armées de la puissance marate, sous l'étendard du roi de Sardaigne, uni à celui du prince Mandajy Scindiah, qu'il servait.

« Les passions; ou goûts dominans, sont le jeu et la bonne chère parmi les gens aisés, et le vin dans les classes inférieures. L'amour du jeu se fait principalement remarquer à Chambéry, où il est entretenu par l'oisiveté. Quoique le paysan aime beaucoup le vin, il en boit peu dans les montagnes, à cause de sa cherté, qui résulte de la difficulté des transports.

« Le cultivateur des montagnes est intelligent et laborieux; il supplée, par son activité, à l'infertilité de son sol, et il sait mettre tout à profit pour améliorer sa situation. Chaque parcelle de terrain cultivable qu'il découvre sur le flanc des rochers, ou que la retraite des eaux et des glaciers lui abandonne, il s'en empare pour l'ajouter à son champ. Il construit lui-même sa demeure, dont la toiture consiste en des sommiers recouverts de planches, sur lesquelles on place de grandes pierres plates, ou dalles; il fabrique aussi les meubles nécessaires à son usage. Dans quelques localités, il s'adonne à la chasse des chamois; dans la plupart, il émigre tous les ans pour aller travailler, vivre et gagner quelque argent chez ses voisins. Il rentre à chaque printemps sous le toit de famille, ordinairement pur

des vices qu'il a traversés, et il y reprend sans effort ses premières habitudes.

« On accuse les Savoyards d'aimer l'argent! Ce reproche, qui serait beaucoup plus grave pour un peuple riche, ne peut guère s'appliquer en Savoie qu'à cette classe de prolétaires répandue le long des grandes routes. Là les individus sont réduits à vivre d'un travail journalier, ou des soins qu'ils rendent aux voyageurs; là le moindre service attend une récompense; encore semble-t-il que ce soit moins un salaire que l'on exige, qu'un bienfait que l'on reçoit; et si cet indigent qui s'est réjoui devant la petite pièce de monnaie que vous lui avez donnée, vient à trouver votre bourse sur son passage, il courra après vous avec joie et empressement pour vous la remettre.

« Le peuple des environs de Chambéry est celui qui se vêtit le plus mal; à mesure que l'on s'approche des hautes vallées, on remarque une mise plus propre et plus légère, qui annonce plus d'aisance et plus de goût.

« Quelques usages singuliers méritent d'être mentionnés dans cet extrait.

« Depuis que la société est intervenue dans les actes de l'état civil pour en régler la forme et la conservation, les citoyens s'en sont rapportés à elle, et les cérémonies augurales avec lesquelles on célébrait autrefois les naissances, les mariages ou les morts, ont cessé. Ainsi, l'on ne plante plus d'arbre à la naissance ou au mariage d'un fils; plus de cyprès pour ombrager la tombe d'un parent ou d'un ami. Toutefois ces trois grandes époques de la vie humaine sont encore marquées par des usages singuliers, dont l'origine remonte à l'antiquité la plus reculée.

« 1^o. Quand on porte un enfant nouveau né à l'église, l'usage dans plusieurs communes, est qu'il soit couché dans un berceau: les porteurs observent de le placer sur l'épaule droite si c'est un garçon, et sur l'épaule gauche si c'est une fille; en quelques endroits, le sexe de l'enfant est indiqué par une cocarde ou par un nœud de rubans; la cloche n'est sonnée que pour les enfans mâles; les jeunes enfans du village accompagnent quelquefois le nouveau né au baptême; au retour, on fête plus ou moins le petit cortège, selon l'aisance dont jouit la famille. Le parrain fait un cadeau à l'accouchée et se charge des étrennes d'usage. Au huitième jour de la naissance, il se donne chez l'accouchée, un repas auquel on invite le parrain et la marraine, ainsi que les parens et quelques amis. Cette fête de famille se nomme encore aujourd'hui *arbailles* ou *comparailles*. Elle était autrefois célébrée avec une sorte de faste que le duc Amédée VIII chercha à réprimer: il statua que désormais on ne pourrait servir que du pain, du vin et des fruits aux personnes qui viendraient visiter l'accouchée.

« La première fois que l'accouchée se présente à l'église, elle reste à la porte, couverte d'un voile, jusqu'à ce que le ministre des autels vienne lui réciter quelques prières et la bénir. Le parrain voue protection et assistance au nouveau né; il devient l'ami de son pere et souvent son camarade de bouteille. En général, le compege forme dans les campagnes un des principaux liens de la société.

« 2^o. Le mariage est précédé et suivi dans quelques communes d'usages singuliers qui sont très-anciens. Dans les campagnes, celui qui veut se marier, se rend sur le soir, accompagné d'un camarade, chez la personne qui a fixé son choix. Si la demande n'est pas agréée, le congé se signifie en levant un tison du feu et en le dressant dans la cheminée. Sur quelques points de la Tarentaise, notamment à Haute-Luce, canton de Beaufort, ce n'est que de nuit qu'on va faire sa cour: il faut d'abord être admis sous la fenêtre, ensuite sur le seuil de la porte; et après qu'il a été reçu dans la maison et agréé, l'amant doit passer une nuit, tout habillé, sur le lit de sa maîtresse. Cette espece d'épreuve qui, dans d'autres pays, alarmerait la pudeur, est ici sans aucun danger: cela s'appelle *courir la trosse*.

« Dans un grand nombre de communes, après les premières paroles données, le prétendu invite au cabaret le pere de la fille, ou celui qui le représente. Après le repas, le prétendu est conduit chez la future, à laquelle il donne des arrhes. Le samedi suivant, on célèbre les fiançailles: les parens et les voisins y assistent sans façon et en habits journaliers. La veille du mariage, les parens des deux familles sont invités chez le pere de la fille. Celle-ci ne paraît que lorsque son amant est parvenu à découvrir l'endroit où elle s'était cachée. L'amant est aidé par les personnes de sa suite dans cette recherche, qui se fait au bruit de la musique du village. Lorsque la fille a été trouvée, on se met à table; mais celle-ci ne s'y présente qu'à la fin du repas, pour être conduite à l'endroit où elle est attendue pour danser. Le jour du mariage, tous les convives viennent la prendre pour l'accompagner à l'église, les uns portant des branches de lauriers, les autres ornés de cocardes ou de rubans. Au retour, la nouvelle mariée donne

le bras au plus proche parent de l'époux; elle est reçue sur le seuil de la porte par sa belle-mère, et cette reception est marquée par différens traits symboliques: ici c'est un pain que la belle-fille coupe et distribue aux pauvres; là, c'est une marmite pleine de bouillon, dont elle fait politesse aux assistans; ailleurs, c'est une poignée de blé que la belle-mère lui jette sur la tête lorsqu'elle entre dans la maison, comme signe et présage de l'abondance. Il est aussi d'usage qu'un balai soit placé par terre transversalement, à l'entrée de la maison; si l'épouse négligeait de le relever, ce serait un mauvais augure pour l'ordre qu'elle doit apporter dans le ménage; enfin, dans quelques endroits, un jeune garçon promène une quenouille garnie d'étoupes, et ses compagnons le suivent pour y mettre le feu à coups de pistolets, ce qui doit signifier que la maison est suffisamment pourvue de linge; viennent ensuite les embrassades de tous les parens, et puis le repas de noces. Les nouveaux mariés y sont assis à côté de leurs parrains et marraines; ils se levent vers le milieu du repas, et reviennent bientôt portant chacun un gâteau, au milieu duquel est plantée une branche de laurier qu'on nomme *le bouquet*; ces bouquets sont remis à un garçon et à une fille de l'assemblée comme augure de mariage; quelquefois c'est une simple pomme que l'on place sur une assiette entre quelques pièces de monnaie; un jeune enfant, vêtu en blanc, précédé du ménétrier, fait le tour de la table et présente l'assiette à chacun des convives qui y dépose son offrande. Le produit appartient à la mariée, qui ordinairement le distribue aux pauvres. Souvent au lieu de cette formalité, la nouvelle mariée suspend à ses côtés une bourse dans laquelle chacun va déposer son cadeau.

« La fête dure communément vingt-quatre heures.

« Le charivari était d'un usage presque général en Savoie, lors du mariage d'un veuf ou d'une veuve; ce vieil abus s'est affaibli sans doute, mais il est loin d'être aboli.

« 3^o. Dans plusieurs communes, particulièrement dans la Chautagne, lorsqu'une personne est près de sa fin, on croit devoir la laisser mourir en paix. L'on mande un *couseur* ou une *couseuse*, suivant les sexes; ce sont de pauvres gens qui doivent avoir pour salaire la dépouille du mort. On laisse cette personne seule à côté du lit de l'agonisant, avec une lampe funéraire, de l'eau bénite, un linceul et d'autres apprêts relatifs à son triste ministère. Endurcie par l'habitude, ou trompée par son impatience, elle n'attend pas toujours le dernier soupir pour commencer son opération. Un semblable malheur eut lieu dans la commune de Motz en 1805, à l'égard d'une fille de 18 ans, qui survécut plusieurs jours à la fatale précipitation de sa *couseuse*. L'usage d'abandonner ainsi les mourans n'est malheureusement pas sans exemple ailleurs, mais il n'en est pas moins déplorable et barbare; il appelle toute la surveillance des magistrats et tout le zèle de MM. les curés.

« Les deux plus proches voisins du défunt creusent sa fosse: quatre autres sont chargés de le transporter au lieu de la sépulture; les parens et les voisins assistent à cette cérémonie; elle est terminée au retour par un repas où l'on vide quelques tasses à la mémoire de l'inhumé et à la santé de ceux qui ont *fait la terre*. On fait aussi des distributions aux pauvres. Ces repas funéraires remontent, comme on sait, à la plus haute antiquité. Le duc Amédée VIII, dans ses statuts de 1430 (Liv. V), crut devoir en modérer la dépense: *In prandis sepultura* (pour toutes les classes au-dessous des barons et des vassaux), *non servietur nisi de uno ferculo duplo moderato ad unam assisam*.

« Une coutume, mêlée de superstition et de barbarie, était encore en usage en Savoie vers le milieu du 15^e siècle, et offre quelques traces des Saturnales antiques. On lit, dans les anciens statuts d'Amédée VIII (livre 1^{er}), qu'à certains jours de l'année, particulièrement aux jours de fête de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, plusieurs personnes se masquaient avec des habillemens plus ou moins hideux, portant des armes et courant presque toujours dans les villes et bourgs, et sur-tout dans les campagnes, pour en piller les habitans et les mettre à contribution. Le duc Amédée proscrivit ces especes de bacchanales, en conseillant de leur substituer des spectacles plus raisonnables et plus conformes aux mœurs. On imagina, pour distraire le peuple, la représentation, en forme de comédie, de quelques faits tirés de l'Histoire sainte. On parle d'une *moralité sur l'enfant prodigue*, en bouts rimés, qui fut jouée dans ces tems à Chambéry.

« Les tournois, ces fêtes de l'ancienne chevalerie, étaient en usage en Savoie, aussi-bien qu'en France. Il en fut célébré un à Chambéry en 1348, sous le regne du comte Amédée VI, surnommé *le Comte vert*; il dura trois jours, et fut animé par un très-grand concours d'étrangers qui s'étaient réunis dans cette ville, d'après les publications faites dans leurs pays. Les détails de cette joute avaient été peints à fresque dans l'église des Cordeliers (aujourd'hui la cathédrale),

aussi-bien que les noms, les armes et les devises des *tenans* qui s'y étaient le plus distingués; mais les moines, peu jaloux de conserver un monument de ce genre, le firent effacer en faisant blanchir leur église. Guichenon observe (tom. 1^{er}, p. 402) que le comte Amédée y avait paru le premier jour avec des armes vertes ayant son cheval caparaonné en vert, et ses gens portant livrée de même couleur; ce qui lui fit donner le surnom de *Vert*. Un autre tournois fut donné à Chambéry, en 1416, sous le règne d'Amédée VIII, à l'occasion du passage de l'empereur Sigismond qui érigea ce pays en duché; et y créa des chevaliers. Un troisième eut lieu en 1504 à Carignan, au château du duc Philibert II. Guichenon (tome 2, page 469) nous a conservé l'ancienne formule des publications, dont ces fêtes militaires où la galanterie présidait aussi bien que la gloire, étaient précédées: «La déesse Renommée donne à entendre aux chevaliers qu'ils se tiennent prêts à combattre. Aux venans sera donné le choix des lances à fer émoulu, et sera combattu avec jusques département soit commandé. Ensuite il leur sera présenté des épées à deux mains, tranchantes et poignantes, dont ils se donneront tant de coups, les uns sur les autres, que département soit commandé. Celui (de dehors) qui fera mieux à la lance, aura le prix d'un riche joyau de 500 écus et au-dessous. Qui (de dehors) fera mieux à l'épée, aura une bague de mille écus et au-dessous. Puis n'est à penser que les dames soient si ingrates qu'à ceux de dedans qui mieux auront fait, tant à la lance comme à l'épée, à la relation des juges, ne leur soit donné un beau et riche présent, pour tous jours donner cœur de mieux en mieux faire.»

Les fêtes sont, pour les Savoyards, presque toutes religieuses. Chaque paroisse a son patron: le matin, les fideles se réunissent dans l'église, et l'après-midi, une *vogue*, c'est-à-dire une foire, s'établit sur la place publique, ou près du cimetière; des colporteurs y étalent des marchandises et des provisions; le violon et le vin y excitent et y entretiennent la joie publique. Assez souvent de petites chapelles se trouvent bâties auprès de certaines sources auxquelles on attribue des vertus spécifiques; on s'y rend en dévotion à certains jours de l'année, et quand on s'y croit obligé, par des maladies qu'elles ont la réputation de guérir; on y boit quelques verres d'eau; on s'en lave les yeux ou d'autres parties malades; on dépose ensuite une offrande dans un tronc, ordinairement placé près du buste ou de l'image du Saint vénéré; et après qu'on a fait tout cela, on s'en retourne chez soi avec l'espoir que l'on sera bientôt guéri.

Plusieurs vogues, près de Chambéry, ont acquis une célébrité particulière. Celles connues sous le nom de *Saint-Barthelemi*, *des Carmes*, de *Mian* sur-tout, dépeuplent en quelque sorte la ville, le jour qu'elles ont lieu. On dresse en plein champ, ou dans un verger, des tables chargées de pain, de vin, de fruits et d'autres provisions: les uns se régalaient assis sur la pelouse, tandis que les autres dansent ou se promènent. Un jeune ingénieur des mines, nouvellement arrivé de Paris pour se rendre à la mine de Pesey, qui venait d'assister à une semblable fête célébrée à Saint-Alban, me racontait la franche gaieté dont il avait été témoin; une des circonstances qui l'avait frappé le plus, était d'y avoir vu des prysans étendus sur l'herbe, buvant sensuellement leur vin à la glace.

Le langage du peuple des campagnes est un patois doux et abondant en images; il serait difficile de lui assigner un genre, parce qu'il participe de différents idiômes. Il varie dans sa prononciation, quelquefois même plus essentiellement encore, non-seulement d'un arrondissement à l'autre, mais de canton à canton, et même, jusqu'à un certain point, de commune à commune. Cependant, quoique très-sensibles pour l'oreille, ces nuances ne le sont point assez, à peu d'exceptions près, pour que celui qui sait le patois d'un canton, ne comprenne pas celui d'un autre.

La langue latine est celle avec laquelle le patois du pays a le plus d'analogie, du moins quant aux expressions.

Le langage de la Maurienne est celui qui offre le plus de mélange: on y retrouve beaucoup de mots qui appartenaient autrefois à l'italien et au français. Sa prononciation est prompte et presque aspirée. Le patois des Tains, ou des habitants de la Tarentaise, est plus doux; ses terminaisons sont presque toutes latines ou italiennes. Dans l'arrondissement d'Annecy (excepté les communes des cantons de Faverges et d'Ugine, les plus rapprochés des arrondissements de Moutiers et de Chambéry), le langage diffère sensiblement de ceux de la Tarentaise et de la Maurienne. Aurait-il conservé, comme on le prétend, plus d'analogie avec la langue des Celtes et des Bourguignons? Voilà ce qu'il est difficile de dire tant qu'on ne sera pas d'accord sur la langue que ces peuples parlaient.

Les habitants des campagnes entendent généralement le français, et plusieurs le parlent; ce qui est l'effet, en bonne partie, des migrations

annuelles. Le patois des villes et des bourgs s'est, pour ainsi dire, francisé. L'étude et la pratique de la langue française ont fait des progrès sensibles dans toutes les classes de citoyens depuis la révolution. Quantité d'expressions puisées dans l'ancien style de la jurisprudence, et dont l'usage se faisait remarquer même parmi les hommes les plus instruits, sont presque disparues. On parle généralement mieux le français à Chambéry que dans plusieurs villes de l'ancienne France; au moins est-il certain que la prononciation n'y est défigurée par aucun accent.

Ce n'est pas moins par des descriptions de ce genre que l'ouvrage de M. de Verneilh est remarquable, que par la profonde sagacité et la justesse de ses aperçus; par ce coup-d'œil aussi rapide que judicieux, qui n'appartient qu'à l'administrateur pénétré de ses devoirs, et dont toute l'ambition se borne à être utile à ses concitoyens et remplir les vues du Gouvernement.

Cet ouvrage peut, en quelque sorte, servir de modèle aux différens mémoires qui paraîtront successivement. Il est divisé en cinq chapitres. Le premier offre la division générale du territoire et la nomenclature de toutes les communes par arrondissement de justices de paix et de sous-préfectures, avec des notes aussi instructives qu'exactes sur chacune, et en particulier sur le degré d'élevation de plusieurs au-dessus du niveau de la mer, d'après les expériences de M. de Saussure, et quelques autres savans qui ont visité cette contrée. Il offre ensuite la description topographique des lieux et des principales vallées, la configuration et la composition des montagnes, l'indication des fossiles et des substances métalliques, les rivières et torrens, les lacs, les sources salées et thermales, et se termine par des observations sur la météorologie et la température.

Dans le chapitre II, M. de Verneilh considère la population du département du Mont-Blanc avant et depuis sa réunion à l'Empire, tant sous le rapport de l'étendue que sous le rapport des sexes, des âges, des classes, états ou professions. Il y traite de la longévité comparée dans l'état du mariage et dans le célibat, de la vie laborieuse de l'homme, de la constitution des individus, des maladies endémiques, enfin de l'homme moral, c'est-à-dire du caractère, des mœurs, des institutions, coutumes, langages, fêtes et divertissemens.

Le chapitre III contient une notice historique sur la Savoie, sur ses premiers habitans et sur les révolutions qu'elle a éprouvées jusqu'à sa réunion. On y traite aussi de son gouvernement, de ses antiquités, des hommes célèbres qu'elle a produits, de l'état politique du département, sous les rapports de l'administration, de la justice, de l'instruction publique et de la religion; du fameux cadastre de 1738, dont les hommes d'Etat de tous les pays ont parlé avec éloge; des contributions, des octrois et revenus des communes; enfin, des changemens que la révolution a dû nécessairement amener dans la condition des habitans, dans le prix des denrées ainsi que dans la distribution des propriétés. Ce chapitre, où l'on remarque des considérations fort sages sur l'état des propriétaires, domestiques, et des mendiens, cette lépre de tous les pays, dont l'administration est vicieuse, se termine par la description des hôpitaux, à la tête desquels on voit figurer avec une sorte d'attendrissement et de reconnaissance l'hospice impérial du Mont-Cenis.

Le chapitre IV est entièrement consacré à l'agriculture. Il traite de ce premier des arts et des différentes branches d'économie rurale qui lui appartiennent, ainsi que de la botanique. On y trouve des aperçus neufs sur la division des terres en culture et sur leurs produits présumés; sur le nombre et la forme des charrues; enfin (ce qui prouve une extrême exactitude dans le rédacteur), une classification alphabétique de toutes les communes en cinq catégories, d'après les bases indiquées dans l'ancien cadastre de 1738.

Le chapitre V et dernier traite de l'industrie et du commerce. L'auteur a indiqué sous ce titre les différentes exploitations minérales, ainsi que des fabriques de toute espèce qui sont alimentées par des matières extraites des trois regnes de la nature. Il y a même consigné des détails économiques sur l'exploitation, le produit des carrières et des mines, sur les fonderies, forges et ateliers qui se trouvent dans ce département. Cet état est suivi d'un aperçu général du commerce et des exportations du pays, et terminé par une notice détaillée sur les routes anciennes et modernes, et sur la navigation.

Au milieu de tant de détails plus ou moins aidés, de descriptions plus ou moins étendues, on aperçoit avec plaisir que M. Verneilh s'est aussi occupé de ses lecteurs, et qu'il a cherché à tempérer l'austérité de son sujet en répandant quelques fleurs sur une route aussi longue, mais en évitant avec soin le ton emphatique de la plupart de nos modernes voyageurs.

Ce Mémoire précieux sous les rapports de la population, du commerce, de l'industrie et des

arts, est accompagné du plan topographique du Mont-Blanc, dirigé par M. Belleyne, dont les talens sont avantageusement connus.

M....

COURS DU CHANGE.

Bourse d'hier.

CHANCES EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR.

	à 30 jours.	à 90 jours.
Amsterdam b ^o ..	55 $\frac{1}{2}$	55 $\frac{1}{2}$
— Courant...	56 $\frac{1}{2}$	56 $\frac{1}{2}$
Hambourg...	180 $\frac{1}{2}$	180
Madrid eff....	15 55	15 40
— vales.....		
Cadix effec....	15 55	15 40
— vales.....		
Barcelonne eff.		
Lisbonne.....	455 r	465 r
Livourne.....	502	499
Naples.....		
Milan.....	71 19 ^s d. p. 61	81 ^s d. p. 61
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ p.	1 $\frac{1}{2}$ p.
Francfort.....		
Auguste.....	250	248
Vienne.....	118	
St.-Petersbourg.		
Lyon.....	$\frac{3}{4}$ p.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Marseille.....	pair.	1 p.
Bordeaux.....	$\frac{1}{4}$ p. pair.	1 $\frac{1}{4}$ p.
Montpellier....	p.	
Gènes effect....	4 71	4 69
Genève.....		161

EFFETS PUBLICS.

Cinq p. 100 c., j. du 22 sept. 1807.	86 fr. 5 c.
Idem. jous. du 22 mars 1808.....	83 fr. 50 c.
Bons de remboursement.....	fr. c.
Provisoire.....	fr. c.
Bons an 7.....	fr. c.
Bons an 8.....	fr. c.
Rescriptions sur domaines.....	92 fr. c.
Rescrip. pour rachat de rentes fonc.	fr. c.
Idem. Non réclamées dans les dép.	fr. c.
Actions de la Banque de France....	1260 fr. c.

Entreprises particulières.

Caisse des rentiers.....	fr. c.
Actions des ponts, j. du 1 ^{er} janv....	1140 fr. c.
Actions de Vaucluse, j. du 1 ^{er} mai.	fr. c.

SPECTACLES.

Académie Impériale de Musique. Aujourd'hui, Relâche.

Théâtre Français. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui,

Théâtre de l'Impératrice, rue de Louvois. Les comédiens ordinaires de S. M. donneront aujourd'hui les *Marionnettes*, les *Souvenirs*, et l'*Artiste par Amour*.

Théâtre de l'Opéra-Comique. Les comédiens ordinaires de S. M. l'EMPEREUR, donneront aujourd'hui *Menzikoff* et *Fœdor*.

Théâtre du Vaudeville, rue de Chartres. Aujourd'hui *Raphaël*, *Pauline*, et la *Danse interrompue*.

Théâtre des Variétés, boulevard Montmartre. le *Bureau de Renseignemens*, une *Heure de Folie*, le *Sourd*, et *ma Tante Urlurette*.

Théâtre de la Gaîté, boulevard du Temple. Aujourd'hui *la Tête du Diable*, et *le Flambeau de l'Amour*, mél.

Ambigu-Comique, boulevard du Temple. Aujourd'hui *Saakem*, ou *le Corsaire*, et *Dago*.

Théâtre Montansier, Palais du Tribunal. Aujourd'hui *M. Ravel* aîné dansera un pas de demi caractère nouveau, et autres exercices. La 3^e repré. des *trois Rochers enflammés*.

Panorama. Les vues de la ville d'Amsterdam, et de Boulogne, sont exposées dans les deux rotondes du boulevard Montmartre; depuis dix heures du matin jusqu'à six. — Prix d'entrée, 2 fr. chaque.

Panharmonicon, rue du Lycée, près le Palais-Royal; l'entrée est par la cour des Fontaines, n^o 1. — Tous les jours, à huit heures du soir.

Cabinet de physique et de psychagogie de M. Lobreton, rue Bonaparte, abbaye Saint-Germain, n^o 5. Ce Cabinet est ouvert les dimanche, mercredi et vendredi, à sept heures du soir. — Les séances seront alternativement remplies par les expériences sur le vuide, l'électricité, les gaz, et par des jeux hydrauliques. — Prix des places; 5 fr., 3 fr. et 1 fr. 50 c.

Théâtre de la Nouveauté, rue de Grenelle Saint-Honoré, hôtel des Fermes. M. Olivier donnera tous les jours, à huit heures, une représentation. Il doublera de zèle pour mériter les suffrages du public.

A Paris, de l'imprimerie de H. AGASSE, propriétaire du *Moniteur*, rue des Poitevins, n^o 6.